

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016**

.....

L'an deux mille seize, le sept mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Betty LEPAON, Christian LETELLIER, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Dominique DUGOUCHET, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Cédric PEGEAULT et Olivier VRIGNON

Absents : Claude LECLERE, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT représentée par Jacqueline BAURY, Jézabel SUEUR, Delphine MULLER, Marie-Bathilde DENIS représentée par Myriam HOORELBEKE, Elodie BELLET et Laurence VALLEE.

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET VILLE

Résultat de clôture du budget principal :

- Un déficit d'investissement de **251 737.99 €** (avant prise en compte des restes à réaliser) et un excédent d'investissement de **126 981.77 €** avec les restes à réaliser.
- Un excédent de **671 001,10 €** en section de fonctionnement.

Une réserve de 909 114 € cumulées sur 2 ans.

Monsieur LECERF souligne l'idée de créer une revue budgétaire (1 par mois) afin de mieux voir les dépenses réalisées

Le conseil municipal, **Sous la présidence de M. LAFAGE**, le Maire s'étant retiré :

- **Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2015 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

2. COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2015 du Budget principal de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2015 et l'accepte.

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET VILLE

M. le Maire rappelle que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du compte administratif. Il ressort de ce document que :

- l'excédent en section de fonctionnement s'élève à **671 001,10 €**
- que la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, présente un excédent de financement de **126 981.77 €**

M. le Maire propose donc :

- d'inscrire en section de fonctionnement du budget 2016, le report de l'excédent disponible, soit **671 001,10 €** au cpte R 002
- d'inscrire en section d'investissement du budget 2016, le report de l'excédent disponible, soit **126 981.77 €** au cpte R 002

Adopté à l'unanimité.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU

Résultat de clôture du budget eau :

- Excédent d'investissement de **89 908.40 €** (pas de restes à réaliser)
- Excédent de **227 595,25 €** en section d'exploitation.

Le conseil municipal, **sous la présidence de M. LAFAGE**, le Maire s'étant retiré,

- **Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2015 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

5. COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate que le Compte de Gestion 2015 du Budget du service d'eau potable de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2015 et l'accepte.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET REGIE TRANSPORT

Résultat de clôture du budget régie de transport :

- déficit de la section d'exploitation de **11 412,76 €**
- excédent de la section d'investissement de **45690,40 €**
- La section d'investissement ne présente donc aucun besoin de financement.
- Le déficit de la section d'exploitation sera repris au compte D002 pour un montant de **11 412.76 €**

Le conseil municipal, **sous la présidence de M. LAFAGE**, le Maire s'étant retiré,

- **Donne acte** au maire de la présentation du compte administratif
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** en conséquence les résultats de l'exercice 2015 tels qu'ils figurent au compte administratif dressé par M. LECERF, Maire.

7. COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET REGIE TRANSPORT

Le conseil municipal constate que le Compte de Gestion 2015 du Budget de la régie transport de la commune, présenté par le trésorier, est conforme au compte administratif 2015 et l'accepte.

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 – BUDGET REGIE TRANSPORT

M. le Maire rappelle que les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs du compte administratif. Il ressort de ce document que :

- le déficit en section d'exploitation s'élève à 11 412.40 €
- que la section d'investissement, présente un excédent de financement de 45 690.40 €

M. le Maire propose donc :

- d'inscrire en section de fonctionnement du budget 2015, le report du déficit, soit 11 412.40 € au cpte D 002
- d'inscrire en section d'investissement du budget 2015, le report de l'excédent disponible, soit 45 690.40 € au cpte R 001

Adopté à l'unanimité.

9. TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reconduction des taux d'imposition communaux, au titre de l'exercice 2016, soit :

- taxe d'habitation : 15,00 %
- taxe foncière (bâti) : 37,56 %
- taxe foncière (non bâti) : 81,34 %

10. BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET VILLE

Madame BAURY présente la section de fonctionnement chapitre par chapitre et expose les grandes lignes du programme d'investissement 2016 et notamment :

- *Etude paysagère pour l'aménagement du terrain du château d'eau*
- *Le nouveau cimetière*
- *Le parc sportif*
- *Le matériel (outillage technique, mobilier, voitures électrique...)*
- *Bâtiment scolaire*
- *L'aménagement de la vieille église*
- *Rénovation du gymnase*
- *La nouvelle école maternelle*
- *La transformation de la mairie en cité administrative*
- *Eclairage public*
- *Travaux de voiries*

Le conseil municipal, approuve le budget principal 2016 de la commune, qui s'équilibre à la somme de :

Section de fonctionnement : **5 323 475,10 €**

Section d'investissement : **4 438 937,02 €**

11. BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET EAU

Le conseil municipal, approuve le budget principal 2016 du service eau, qui s'équilibre à la somme de :

Section d'exploitation : **336 833,25 €**

Section d'investissement : **184 752,76€**

12. BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET REGIE TRANSPORT

Le conseil municipal, approuve le budget principal 2016 de la régie transport, qui s'équilibre à la somme de :

Section d'exploitation : **39 000,00 €**

Section d'investissement : **45 690,40 €**

13. AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES ANTENNES RELAIS ORANGE

Monsieur le Maire rappelle que par convention en date du 30 septembre 1996, la commune de Fleury sur Orne a mis à disposition de la société ORANGE les emplacements nécessaires à la mise en place d'installations radiotéléphoniques sur le réservoir d'eau potable situé rue François Mitterrand.

Cette convention a fait l'objet d'une prolongation par avenant du 10 avril 2003 pour une durée de 12 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Orange a sollicité le renouvellement de ladite convention.

Le conseil municipal, Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au renouvellement de la convention d'occupation du domaine public conclu avec la société ORANGE pour leurs installations radiotéléphoniques sur le réservoir d'eau potable situé rue François Mitterrand.

Précise que cette convention sera d'une durée de 12 ans pour un loyer annuel de 10 000 €.

14. REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pupitre en plexiglass de la commune a été détruit lors de la location de la salle Oresme par Monsieur DOUBLET.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de pouvoir accepter le chèque de remboursement de 831,60 € correspondant au coût de remplacement du pupitre détruit.

Le conseil municipal, autorise l'encaissement au compte 7788 du chèque de Monsieur DOUBLET Julien de 831,60 € pour le remplacement du pupitre détruit.

15. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CORRESPONDANT SOLIDARITE EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2007, il a été mis en place un dispositif intitulé « Correspondants Solidarité Emploi » piloté et animé par la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise. Il s'agit d'une opération de proximité auprès des publics les plus fragiles et se trouvant en rupture avec les institutions du service public. La convention de partenariat était arrivée à terme le 31 décembre 2014, et le contexte n'ayant pas permis de préparer une nouvelle convention, les partenaires signataires avaient reconduit le dispositif par voie d'avenant afin de se donner le temps d'y retravailler en 2015.

Après avoir pris connaissance de la proposition de partenariat de la MEFAC, il propose aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de la convention Correspondant Solidarité Emploi.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention relative à la mise en place des correspondants solidarité emploi dans les quartiers prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération caennaise.

16. RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE CURAGE DU RESEAU, LE POMPAGE ET LE TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES AINSI QUE POUR L'ENTRETIEN D'UN POSTE DE RELEVEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le renouvellement pour un an du contrat conclu avec la société VEOLIA EAU pour le curage du réseau, le pompage et le transport des eaux pluviales ainsi que l'entretien d'un poste de relèvement.

Le conseil municipal, autorise le renouvellement pour un an du contrat conclu avec la société VEOLIA EAU pour le curage du réseau, le pompage et le transport des eaux pluviales ainsi que l'entretien d'un poste de relèvement.

Charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire au renouvellement du présent contrat.

17. TIERS DE TELETRANSMISSION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit la possibilité pour les collectivités d'effectuer l'envoi par voie électronique des actes soumis au

contrôle de légalité et que pour cela une convention doit être signée avec la Préfecture (projet ACTES et ACTES Budgétaires).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place du contrôle de légalité dématérialisée et de l'autoriser à signer la convention avec la Préfecture.

Le conseil municipal, approuve le passage à la dématérialisation du contrôle de légalité (projet ACTES et ACTES Budgétaires).

Charge Monsieur le Maire de signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette dématérialisation.

18. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.

Monsieur le Maire donne connaissance des devis estimatifs des travaux suivants :

- Travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue Serge Rouzière pour un montant de travaux fixé à 327 500 € HT,
- Création d'une nouvelle salle de classe à l'école primaire pour un montant de travaux fixé à 112 500 €,

Il précise que ces opérations sont susceptibles de donner lieu en 2016, à l'attribution de subvention au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ces projets.

Le conseil municipal :

APPROUVE le programme des travaux suivants et par ordre de priorité :

- Travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue Serge Rouzière pour un montant de travaux fixé à 327 500 € HT,
- Création d'une nouvelle salle de classe à l'école primaire pour un montant de travaux fixé à 112 500 €,

SOLLICITE pour cette opération, une subvention spécifique au titre de la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 au taux le plus élevé possible.

DIT que le financement de ces travaux sera assuré à l'aide des ressources générales du budget 2016.

19. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.

Monsieur le Maire donne connaissance des devis estimatifs des travaux suivants :

- Isolation et transformation du système de chauffage de la salle polyvalente (mise en place d'une chaudière bois), pour un montant de 450 000 €,
- Mise aux normes de la Vieille Eglise pour un montant total de 166 667 €

Il précise que ces opérations sont susceptibles de donner lieu en 2016, à l'attribution de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ces projets.

Le conseil municipal,

APPROUVE le programme des travaux ci-dessous :

- **Transition énergétique :**
 - Isolation et transformation du système de chauffage de la salle polyvalente (mise en place d'une chaudière bois), pour un montant de 450 000 € HT
- **Mise aux normes des bâtiments communaux :**
 - Mise aux normes de la Vieille Eglise pour un montant total de 166 667 € HT

SOLLICITE pour ces opérations, une subvention spécifique au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2016 au taux le plus élevé possible.